



D · A · F
Direction
Affaires
Foncières



Demande d'autorisation d'exercer la profession de généalogiste

Loi du pays n°2016-12 du 12 avril 2016 modifiée portant réglementation de l'activité de généalogie en Polynésie française et arrêté n° 38 CM du 5 janvier 2018 portant mesure d'application

La présente demande est à déposer ou à envoyer à :

Direction des Affaires foncières

Rue Dumont d'Urville (Papeete), Orovini, Immeuble TE FENUA MÃ'OHI

B.P. 114 Papeete – TAHITI

Tél. : 40 47 18 62

Courriel : siad.daf@administration.gov.pf

Ouvert au public :

du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30

et le vendredi de 7h30 à 14h30

<u>Cellule de TARAVAO</u> Immeuble Super U BP 7024 – 98719 TARAVAO Tél : (689) 40.57.22.16	<u>Subdivision des Iles sous le Vent</u> Cité administrative d'Uturoa B.P. 44 – 98735 Uturoa RAIATEA Tél. : (689) 40.60.05.25
<u>Subdivision des Iles Marquises</u> Cité administrative de Taiohae B.P. 48 Taiohae – 98742 NUKU HIVA Tél: (689) 40.92.03.26	<u>Subdivision des Iles Australes</u> Cité administrative de Maitara B.P. 92 Maitara – 98754 TUBUAI Tél : (689) 40.95.03.01

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT ET SERA RETOURNE A
L'INTERESSE QUI LE DEPOSERA UNE FOIS COMPLETE**

DEMANDEUR EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE

☐ Mme

☐ Mlle

☐ M.

Nom Nom d'épouse

Prénom(s)

Né(e) le à

N° RC N° TAHITI

Code APE

Adresse de l'activité

Adresse postale..... Commune

Profession actuelle.....

Tél (1) Tél (2) Fax

E-mail :

Diplômes :

.....

Avez-vous déjà été enregistré au Registre du commerce et des sociétés pour une activité précédente ? ☐ oui (fournir la fiche CFE ou RC) ☐ non

Avez-vous déjà dirigé ou géré une société ? ☐ oui (fournir la fiche CFE ou RC) ☐ non

Attestation sur l'honneur

(A écrire de la main du demandeur : *Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.*)

.....

.....

.....

Fait à, le Signature :

DEMANDEUR EN SOCIETE

Type de société : ☐ EURL ☐ SARL ☐ SCI ☐ SNC ☐ S.A Autre

Raison sociale de la société :

Enseigne :

Adresse du siège social

Si entreprise déjà constituée : N° RC N° TAHITI

Code APE.....

Adresse postale..... Commune.....

Tél (1) : Tél (2) : Fax :

E-mail :

Représentant légal

☐ Mme

☐ Mlle

☐ M.

Fonctions au sein de la société :

Nom Prénom(s).....

Né(e) le à

Profession actuelle.....

Diplômes :

.....

Avez-vous déjà été enregistré au Registre du commerce et des sociétés pour une activité précédente ? ☐ oui (fournir la fiche CFE ou RC) ☐ non

Avez-vous déjà dirigé ou géré une société ? ☐ oui (fournir la fiche CFE ou RC) ☐ non

Attestation sur l'honneur

(A écrire de la main du demandeur : *Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.*)

.....

.....

.....

Fait à le Signature

LISTE DE PIÈCES À FOURNIR

Sous peine d'irrecevabilité, la demande est accompagnée des pièces justificatives requises au titre de l'article LP 2 de la loi du pays susvisée et de l'article 4 de l'arrêté d'application

☐ Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité
☐ Curriculum vitae (CV)
☐ Lettre de motivation détaillant le projet professionnel
☐ Copie(s) de diplôme(s) exigés par la réglementation
☐ le cas échéant, tous justificatifs attestant de l'exercice d'une activité professionnelle dans le domaine foncier ou généalogique pendant au moins un an et permettant d'apprécier l'expérience professionnelle de la personne physique ou du ou des représentants légaux ou statutaires de la personne morale
☐ Extrait de casier judiciaire n°3 de la personne physique ou du ou des représentants légaux ou statutaires de la personne morale
☐ Attestation d'inscription au registre du commerce et des sociétés <i>(A défaut, ces informations devront être communiquées avant la formalisation de l'arrêté d'octroi)</i>
☐ Le cas échéant, les statuts de la société et tous documents attestant du pouvoir du représentant <i>(A défaut, ces informations devront être communiquées avant la formalisation de l'arrêté d'octroi)</i>
☐ Attestation d'assurance couvrant les risques de la responsabilité civile professionnelle
☐ La liste des tarifs pratiqués . <i>(A défaut, cette liste devra être communiquée avant la délivrance de la carte)</i>
☐ 1 Photo d'identité
☐ Justificatifs de la CPS attestant que le demandeur est à jour de ses cotisations sociales pour les entreprises déjà constituées ou attestation de non-employeur pour les entreprises sans salariés

RAPPELS

1-Dispositions du Code pénal :

- **Art.441-6** : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni par deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros (3 579 900 F CFP) d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu. »

- **Art. 441-7** : « Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros (env.1 789 950 F CFP) d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros (env. 5 369 850 F CFP) d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

2-Règlement Général sur la Protection des Données :

- La Direction des affaires foncières traite vos données personnelles pour l'objet du formulaire et des finalités ultérieures liées à ses missions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, consultez la Notice d'information à destination des usagers (disponible sur <https://www.service-public.pf/donnees-personnelles/?site=daf> – QR code ci-contre – et à l'accueil de la direction des affaires foncières).

